

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 96 (1970)
Heft: 14

Artikel: Séminaire sur l'aménagement communal (II) la Sarraz (VD):
introduction
Autor: Wasserfallen, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-70859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SÉMINAIRE SUR L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL (II) *

LA SARRAZ (VD)

Introduction

par C. WASSERFALLEN, architecte, chef de l'Office vaudois de l'urbanisme

Le but du séminaire de La Sarraz n'était pas seulement de présenter une série d'exposés spécialisés dans certains domaines de l'aménagement local ; il était aussi, et surtout, de faire collaborer les participants à des travaux de groupes sur un même thème : l'étude d'un plan d'aménagement pour les communes de La Sarraz et d'Eclépens.

L'exercice se voulait avant tout didactique. Les deux agglomérations possèdent déjà en effet des plans d'extension légalisés relativement récents.

Il ne paraissait pas dénué d'intérêt toutefois d'introduire quelques éléments nouveaux (ou du moins nouvellement pris en considération) dans cette réflexion de groupe :

- comme bien d'autres centres de cette importance, les deux communes ont des vocations indissolublement liées ; l'une dispose de petits commerces et services utiles à la région, l'autre d'une gare et d'une aire propice au raccordement industriel ;
- le remaniement parcellaire est en voie d'achèvement sur l'ensemble du territoire des deux communes ;
- sans pourtant tomber dans le travers excessif de prévisions trop localisées, il convient de prendre conscience que La Sarraz se situe actuellement dans une région en légère dépression démographique ;
- enfin, les autorités cantonales et communales placées devant la nécessité d'envisager le détournement de la RC 251 (route Lausanne-Vallorbe), hésitent entre trois variantes.

Afin d'éviter les discussions fort longues qui eussent inévitablement précédé le choix difficile d'une solution, on a supposé l'option accomplie en haut lieu et qu'il ne restait plus aux aménagistes que de s'en accommoder. Ainsi, chaque groupe s'est-il vu imposer une solution déterminée, choisie parmi les trois variantes en cause, à laquelle venait s'ajouter le statu quo (ce qui peut être plausible quand on connaît les difficultés financières avec lesquelles nos collectivités sont confrontées).

Les résultats des travaux présentés ici ainsi que les rapports pour les commentent sont suffisamment éloquents par eux-mêmes pour qu'il ne soit nécessaire d'insister sur leurs métiers respectifs.

Il est surprenant de constater le résultat probant auquel peut arriver une équipe d'une vingtaine de personnes, se connaissant peu, en un laps de temps très court (six à huit heures de travail effectif).

Il faut souligner cependant qu'il ne s'agit que d'esquisses préliminaires et de telles variantes, avec la somme de travail qu'elles représentent, devraient pouvoir précéder toute discussion avec les autorités communales. Cela paraît être malheureusement impossible dans le cadre d'un aménagement conventionnel s'il faut s'en tenir aux budgets usuels.

D'autre part, l'inventaire avait déjà été accompli et, outre les données régionales, il comprenait :

- un fonds au 1 : 2500 (de cinq mètres de long !) avec relevé photogrammétrique des courbes de niveau à équidistance d'un mètre ; c'est sur ce fonds que les esquisses originales ont d'ailleurs été représentées ;
- le relevé de l'âge des bâtiments ;
- le relevé de la hauteur des bâtiments ;
- un plan d'analyse des sites ;
- un plan des propriétés publiques et de collectivités ;
- un plan des réseaux de circulations avec analyse de leurs dimensions et qualités ;
- un plan des équipements techniques existants ou projetés ;
- un plan des équipements sociaux.

Il convient de féliciter ici tous les participants, qui ont œuvré, avec un esprit digne des meilleurs compétitions, et, parmi eux, MM. J.-L. Biermann, ingénieur en circulation, qui a fait une intervention remarquée sur la variante de la Venoge (Gr. II), A. Gueissaz, ingénieur géomètre, qui a résumé ses conclusions sur les relations entre aménagement et remaniement.

Les municipalités ont réservé un accueil généreux à ce séminaire, en mettant à disposition des locaux et des aides et en offrant la verrée de bienvenue. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Doivent être remerciés également les organisateurs qui ont pris sur eux toute la responsabilité de l'intendance. MM. P. Milliet, J. Weidmann, H. Thorens, géomètres, D. Laufer, secrétaire patronal, et M. J.-P. Indermühle, géomètre du remaniement.

Enfin, c'est grâce au travail patient et d'excellente tenue, fourni par M. C. Groehbiel urbaniste-technicien, que les inventaires de base ont pu être mis à disposition des participants et que les travaux et documents reproduits ici ont été entièrement redessinés.

Note : Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ici la « grille d'équipement » remise aux participants ; les chiffres qu'elle contenait ont été récemment publiés par l'Institut ORL — Commentaires — Feuille n° 515 501.

* Organisé à La Sarraz les 3, 4 et 5 octobre 1968 par la Société suisse de mensurations et améliorations foncières et l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, voir *Bulletin technique* n° 12 du 13 juin 1970.